

 <p>COMMUNE DE ROBION Arrondissement d'APT</p>	<p>DE 2026-033</p> <p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION</p> <p style="text-align: center;">SÉANCE du 05 juin 2026</p>
--	---

L'an deux mil vingt-six et le cinq juin à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Monique JOANNY, Agnès LANET, Laurent MARIANELLI, Marie-Claire GIRARDET, Gwénaél LOUAISEL, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Sylvie JAUFFRET, Bernard BOUDOIRE, Samuel PAGNETTI, Edwige MARIANELLI, Katia CASTELLAN, Caroline CHARVET, Lydia CAVA, Julie VALLA, Eugénie GUILLON, Franck STARON, Florian MOLLIEUX, Daniel CLING, Samia GUILLARME, Eric GUILLAUMIN

Absents excusés : Guy HOAREAU, Marc VALERO, Marylise GEORGEN, Noël STEBE, Odile MOLLARD

Pouvoirs de : Guy HOAREAU à Patrick SINTES, Marc VALERO à Laurent MARIANELLI, Marylise GEORGEN à Monique JOANNY, Noël STEBE à Gwénaél LOUAISEL, Odile MOLLARD à Eric GUILLAUMIN

Secrétaire de séance : Marie-Claire GIRARDET

7.1.1 - Budget principal - Décision modificative n°1

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier son article L. 1612-11 ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 prévoyant la possibilité de procéder à des décisions modificatives du budget ;

Vu le budget principal pour l'exercice 2026 ;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget principal de la commune ;

Il convient d'inscrire, au budget principal les crédits suivants :

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chap/Art	Libellé	Montant	Opération/ Art	Libellé	Montant
014/739116	Prélèvements au titre de l'article 55 de la loi SRU	6 000.00	731/73111	Impôts directs locaux	6 000.00
Total		6 000.00	Total		6 000.00

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Opération/ Art	Libellé	Montant	Opération/ Art	Libellé	Montant
136/2188	Espace intergénérationnel / Autres	6 000.00	10/10222	FCTVA	6 000.00
113/21318	Police Municipale/ Autres bâtiments	-3500.00			
66/2188	Bâtiments communaux divers / Autres immobilisations corporelles	3 500.00			
Total		6 000.00	Total		6 000.00

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (22 présents + 5 pouvoirs),

Vote les crédits, au budget principal tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus

Dépenses de fonctionnement		
Chap/Art	Libellé	Montant
014/739116	Prélèvements au titre de l'article 55 de la loi SRU	6 000.00
Total		6 000.00

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Opération/ Art	Libellé	Montant	Opération/ Art	Libellé	Montant
136/2188	Espace intergénérationnel / Autres	6 000.00	10/10222	FCTVA	6 000.00
113/21318	Police Municipale/ Autres bâtiments	-3500.00			
66/2188	Bâtiments communaux divers / Autres immobilisations corporelles	3 500.00			
Total		6 000.00	Total		6 000.00

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084-218400992-20260608-DE_2026_033-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2026

Pour extrait certifié conforme,
ROBION, le 08 juin 2026
Le Maire,
Patrick SINTES

La secrétaire de séance
Marie-Claire GIRARDET

Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (16 av Feuchères - CS 88010 - 30941 NIMES Cedex 09 ou par l'application « télérecours Citoyens » sur le site internet www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.